

Compte rendu de la politique d'engagement actionnarial sur l'année 2024

Objectif

Le présent document a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de Trail Management sur l'exercice écoulé.

Rappel de la réglementation

Trail Management, au titre de son activité de gestion de FIA de capital investissement, met en œuvre les dispositions prévues par le Code Monétaire et Financier :

- Article L.533-22 modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 - art. 198 (V) ;
- Article R. 533-16 modifié par Décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 - art. 4.

Conformément à l'article R.533-16 du CMF, Trail Management publie sur son site internet un compte rendu de de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

Description de la politique d'engagement actionnarial 2024

Exercice des droits de vote

Principes

Trail Management exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les Participations détenues par les véhicules gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- Assurer le suivi des opérations des Participations ;
- Garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du Véhicule Géré en question ;
- Prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

Participations aux assemblées générales/conseils de surveillance

Dans le cadre de la gestion de son fonds Value Trail (SLP), les membres du comité exécutif de Trail Management ont participé aux assemblées générales et conseils de surveillance des participations concernées.

Dialogue avec les participations détenues

Trail Management peut dialoguer avec les participations détenues en direct. Trail Management veille à conserver un dialogue régulier et constructif avec les participations. Ces échanges peuvent prendre différentes formes : rencontre avec les dirigeants, visioconférences, emails, etc.

Coopération et dialogue avec les autres actionnaires

Trail Management veille à maintenir un dialogue permanent avec ses co-investisseurs afin de garantir le meilleur intérêt de ses participations en co-investissement. Cette communication s'effectue par différents canaux, rendez-vous physique ou digitaux.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Trail Management dispose d'une politique de gestion des conflits d'intérêts révisée régulièrement. Les collaborateurs de la société y sont sensibilisés. La cartographie des conflits d'intérêts fait également l'objet d'une mise à jour régulière, elle s'accompagne d'un registre, lui-même alimenté au fil de l'eau.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'est survenu sur la période.